

UNION INTERAFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME INTERAFRICAN UNION FOR HUMAN RIGHTS

Siege: OUAGADOUGOU - Burkina Faso Adresse: 01 BP 2055 Ouagadougou 01 Tái.: 21-31-50 --- Fax: 31-32-28

(al. : 31-31-50 — Fax : 51-32-26

DECLARATION DE CINQ ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE DROITS DE L'HOMME CONCERNANT LE BLOCAGE ACTUEL DE L'APPLICATION DE L'ACCORD DE PAIX AU RWANDA

Les organisations Internationales de Droits de l'Homme soussignées, activement engagées dans la défense des droits de l'homme au Rwanda depuis plusieurs années, constatent avec une inquiétude croissante le blocage actuel de l'application de l'Accord de Paix signé par le gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwanda (FPR), à Aruéha, le 4 Août 1993.

En même temps que s'accentue ce blocage, elles observent un regain de violences comparables à celles perpétrées au cours des trois dernières années par des commandos et des groupes bénéficiant d'une impunité totale.

Elles tiennent à exprimer leur indignation suite à l'assassinat de Monsieur Félicien GATABAZI, Ministre des Travaux Publics, et Secrétaire Général du Parti Social Démocrate (PSD), le 21 Février 1994, à l'attentat contre des membres du FPR et des casques bleus de la MINUAR à Gasyata (Kigali), le 22 Février 1994, et aux massacres de civils perpétrés à Kigali, dans la préfecture de Cyangugu, ainsi que dans d'autres régions du pays, à partir du 22 Février 1993.

Elles réprouvent tout autant les actes de vengeance commis par des civils, tels que le lynchage de Monsieur Martin BUCYANA, Président de la Coalition pour la Défense de la République (CDR), le 22 Février 1994, à Butare, et de plusieurs militants de son Parti à Kigali et Butare.

Elles protestent en particulier contre les attaques, menaces et persécutions systématiques dont font l'objet les défenseurs des Droits de l'Homme, les journalistes indépendants, de même que les personnes qui militent en faveur de la démocratie.

Elles redoutent, par ailleurs, les conséquences de la distribution d'armes à travers le pays depuis plusieurs mois, dénoncée à juste titre par l'évêque et le clergé du diocèse de Nyundo au mois de Décembre 1993, et par le "Arms Project" de Human Rights Watch en son rapport de Janvier 1994.

Dans le contexte actuel, elles craignent sérieusement que les manoeuvres des parties en présence aient pour effet de détourner l'accord de paix de sa fonction d'instrument de transition vers l'instauration d'un Etat de Droit, fondé sur le respect des droits fondamentaux et des principes démocratiques.

Aussi, compte tenu de leur expérience générale et des résultats de plusieurs enquêtes organisées au Rwanda, elles se trouvent dans l'obligation de s'opposer de la façon la plus ferme à une éventuelle amnistie, et à toute autre mesure qui soustrairait à la justice les responsables de violations graves et systématiques des droits de l'homme.

Une telle amnistie, préconisée par l'article 3 des conclusions de l'"Aide - Mémoire sur la mise en place et le fonctionnement des institutions de la transition", de même que par l'article 6 du "Code de bonne conduite" proposé à la signature de tous les Partis Politiques par le Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement (MRND), nuirait inévitablement à l'établissement d'un Etat de Droit, tel que prévu par le <u>Protocole d'Accord sur l'Etat de Droit</u> qui constitue un élément essentiel de l'Accord de Paix.

Dès lors, elles prient instamment les gouvernements d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des Etats - Unis, de France, des Pays - Bas, de Suisse, et de Tanzanie, les Nations - Unics, l'Organisation de l'Unité Africaine, ainsi que l'Union Européenne d'user de Toute leur influence auprès du gouvernement Rwandais et du Front Patriotique Rwandais afin qu'ils appliquent intégralement et immédiatement l'Accord de Paix.

Fait à Londres, Montréal, New-York /Washington, Paris et Ouagadougou, le 15 Mars 1994.

AMNESTY INTERNATIONAL (London)

CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DEVELOPPEMENT DEMOCRATIQUE (Montréal)

HUMAN RIGHTS WATCH / AFRICA (New - York - Washington)

FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (Paris) UNION INTERAFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (Ouagadougou)